



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

Les représentants du personnel de la filière sociale du ministère de l'intérieur, le 17/07/2013

Plan Santé POLICE et prévention du suicide :

Une HONTE !!! Ou comment l'administration se sert d'un sujet aussi grave pour bafouer la loi et les libertés individuelles de ses policiers mais aussi les nôtres !!!

Il ne s'en cache même plus (écouter le reportage de France culture du 04/07/2014) : clairement, l'objectif de l'administration maintenant est de donner les moyens à la hiérarchie de la Police de, non plus uniquement repérer les fonctionnaires suicidaires, mais carrément les fonctionnaires en situation de fragilité pour préserver le collectif de travail. Elle demande à ses personnels de soutien d'y participer !!! Comme ça au moins on sait à quoi s'en tenir...

Mesdames, Messieurs, les Technocrates, sachez qu'être en situation de fragilité ce n'est pas forcément être suicidaire !

Alors pour en faire quoi de ces informations ? Ça veut dire quoi « préserver le collectif de travail » ? Nous pensons avoir la réponse : **par ici la sortie !!!**

Nous avons pu obtenir un exemplaire du Plan Santé de la Police en cours de finalisation. Ce plan propose des fiches réflexes à destination de la hiérarchie de la police de terrain. Les contenus des fiches 17 et 18 sont les plus inquiétants et alarmants pour l'institution, ses valeurs, les policiers et l'ensemble des personnels de soutien.

Déjà, de façon générale, les écrits et les discours tenus par la DGPN au cours des dernières années sont très inquiétants et décalés face à la réalité de terrain. Mais mettre l'accent sur le partage de l'information dans une campagne de prévention est particulièrement dangereux à plusieurs niveaux. Au-delà du fait qu'ils orientent ainsi les modes de pensées sur autre chose que le problème de fond en suscitant une vision de Bouc Emissaire, nous pensons que le débat tel qu'il est conduit en banalisant, en institutionnalisant le secret professionnel partagé fera fuir les policiers de nos services et sera contreproductif.

Pourquoi nous nous opposons à un certain nombre d'éléments nous concernant dans ce plan :

**Fiche 17 : la Peur, la Menace et une organisation du partage des informations confidentielles hors la loi comme argumentaire !!!
SCANDALEUX !!!**

La fiche 17 du plan Santé est titrée "sur quoi porte le partage de l'information avec les personnels de soutien".

Le contenu introduit un nouveau rôle du médecin de prévention comme interlocuteur privilégié du chef de service qui se chargera de transmettre les informations confidentielles à la hiérarchie.

En effet, il est précisé dans la définition : "*Dans ce cadre, l'information doit être partagée entre le chef de serviceet le médecin de prévention qui a pour rôle de prévenir toute altération de la santé physique et mentale des agents du fait de leur travail qui peut s'appuyer sur les autres professionnels de soutien*" puis dans le contexte/objectif : "*les informations individuelles qui ne relèvent pas du secret médical, doivent être partagées avec la hiérarchie au regard de sa responsabilité de chef de service.... Le secret médical est un droit du patient et une obligation du médecin*".

Cette fiche, qui en plus d'être contradictoire, « oblige » maintenant le chef de service à donner des infos au médecin de prévention mais donne surtout carte blanche au médecin pour pouvoir divulguer les informations sociales, personnelles qu'une assistante sociale, ou un psychologue ou l'agent lui même lui aura communiqué. Cette analyse est totalement erronée, interdite par la loi et pénalement condamnable. Ils utilisent aussi pour le médecin le mot "doit" alors que c'est normalement « peut ».

Au-delà de cette interprétation, ce qui est choquant dans une note d'instruction ministérielle, c'est que l'administration souhaite s'appuyer maintenant sur les personnels de soutien pour recueillir un maximum d'informations confidentielles sur ses agents sous prétexte de vouloir prévenir le risque suicidaire et en bafouant les règles juridiques élémentaires (aucune citation des articles 226-13 et 14 du code pénal). Plus grave, utiliser la peur et la responsabilité pénale du chef de service avec autant d'insistance dans une rubrique sur le partage de l'info va entraîner une réaction de peur sur le terrain, des dérives, des excès, des menaces...

Fiche 18 : les Pôles de Vigilances ou comment institutionnaliser le repérage des personnes fragiles pour les signaler à leur administration ... ATTENTION DANGER !!!

Dans la fiche 18 sur les Pôles de Vigilance Suicide, là aussi l'administration police s'était engagée à revoir les choses, voire à l'appeler autrement. Mais rien n'a changé. Ils persistent à maintenir un dispositif hors la loi complètement absurde et contre productif sur le terrain. Aucune des préconisations du Conseil Supérieur du Travail social n'ont été suivies. Dans les PVS, ils placent toujours le médecin de prévention comme coordonnateur et pas animateur ce qui n'est juridiquement pas possible car il n'a pas de fonction hiérarchique (interprétation juridique déformée du décret de 2011).

Plus grave, il est maintenant évoqué le rôle du PVS « *comme un lieu de repérage des fragilités individuelles qui peuvent parfois conduire au suicide ...* » Il est bien donc confirmé que dans ce pôle on ne parle pas des situations d'urgence ou avérées des personnes suicidaires ! Mais il nous est demandé de repérer et d'évoquer les situations de fragilité... On nous précise bien qu'il faudra demander l'accord de la personne. Mais imaginez-vous ! Dire à un policier s'il veut bien que sa situation soit évoquée lors d'une réunion pôle vigilance suicide avec le risque que le médecin signale sa situation à sa hiérarchie? Vous imaginez la suite !!! La fuite ...

De plus, par cette nouvelle position du service social, on nous éloigne de notre circulaire mais aussi des fondamentaux de notre métier qui sont d'aider, de soutenir et d'accompagner les agents et ça **c'est inacceptable**. Quand on sait en plus que justement les fonctionnaires qui se suicident pour la plupart ne vont jamais voir ni d'AS ni de médecin ...

Clairement, l'administration par ce plan réaffirme ses positions absurdes, décalées et hors la loi.

Elle laisse aussi entrevoir maintenant sa volonté d'instrumentaliser les réseaux à d'autres fins que ce à quoi ils sont normalement destinés, à les détourner de leur cœur de métier pour recueillir uniquement des informations confidentielles sur les policiers (comme dans le nouveau code de déontologie de la Police) et jusqu'à faire prendre un risque pénal individuel à ses acteurs de soutien!!!

Quand on voit ces dérives graves, alors :

OUI vous avez raison de vouloir respecter la loi et l'engagement éthique et déontologique de notre profession à l'égard des fonctionnaires que nous accompagnons.

OUI vous avez raison de vouloir toujours offrir aux agents un lieu d'écoute neutre, sans crainte de représailles, pour les aider, les soutenir, et les accompagner dans leurs difficultés.

Oui vous avez raison de vouloir travailler en partenariat mais de façon sereine sans craindre que les informations que vous allez livrer soient instrumentalisées. Et c'est en défendant cette façon de voir notre métier que nous continuerons à participer parfois, à notre modeste niveau, à la prévention du suicide et non en participant à ces instances où l'on institutionnalise la délation !!!

Mais nous tenions à préciser qu'en tant que représentant du personnel, et en tant que personnel de soutien, nous avons aussi le devoir de contribuer à un travail collectif pour lutter contre ce fléau qu'est le suicide des policiers. Mais cela ne veut pas dire que nous accepterons de laisser l'administration POLICE faire n'importe quoi au point de transgresser la loi, de mettre en danger pénalement et psychologiquement les assistants des services sociaux, de bafouer des droits fondamentaux des policiers, de laisser s'installer une institutionnalisation de la délation et de laisser les mensonges s'installer ! Et donc de compromettre le véritable travail de prévention du suicide

Nous espérons maintenant que le bon sens reprendra le dessus et que ces 2 fiches soient supprimées.

Nous avons demandé une première audience auprès du SDASAP Police en septembre.

Nous vous tiendrons informés des suites que nous envisagerons

The logo features the letters 'FO' in a large, bold, red font with a white outline. Below 'FO', the word 'Préfectures' is written in a smaller, white, italicized font with a black outline.